

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE LA SEANCE DU CONSEIL  
MUNICIPAL**

**Du 21 février 2018**

Nombre de conseillers élus : 11

Conseillers en fonction : 10

Conseillers présents : 10

Date de convocation : 16 février 2018

Séance débutée à : 19h05

Sous la présidence de Patrice BOURCET, Maire de Mey

Présents : Sylvie ROUX, Sylvain TARILLON, Rose MILO, Josyane RODRIGUES, François HARMAND, Sandrine HUMBERT, Dominique VOLLES, Coralie HUGUET, François LEROY

Absents avec excuse :

Absents sans excuse :

Secrétaire de séance : Sandrine HUMBERT

**POINT N°1 : Approbation du PV du 17 janvier 2018**

**Approuvé à l'unanimité**

**POINT N°2 : Délibération pour la mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité**

Vu le décret n°2005-324 du 7 avril 2005 relatif à la transmission par voie électronique des actes des collectivités territoriales soumis au contrôle de légalité et modifiant la partie réglementaire du code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2131-1, qui prévoient le recours aux échanges électroniques pour le contrôle de légalité,

Considérant que la commune souhaite s'engager dans la dématérialisation de la transmission de ses actes soumis au contrôle de légalité à la préfecture,

Il est proposé au conseil municipal

d'autoriser la commune à recourir à la télétransmission

d'autoriser le maire à signer la convention avec la préfecture

**Reporté**

**Publié le 23 février 2018**